

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE LUNDI 17 OCTOBRE 2022**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 14
Procuration : 1
Absent : 0

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : SOULIER Samuel, Maire, BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, TREBUCHON Géraldine.

Présente par procuration : Madame DOMEIZEL Emilie à Madame PANTEL Emilie.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

3 - OBJET : RETRAIT DELIBERATION N°7 CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020 RELATIVE À LA CESSION DE PARCELLES À LA ZONE ARTISANALE LA BAISSÉ

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, en date du 3 juillet 2020, a délibéré favorablement sur le principe de cession de parcelles situées à la Zone Artisanale La Baisse cadastrées section AD numéros 125 et 126 à Monsieur Vincent CHARDON pour le compte de la SARL MTRC Chardon.

Par lettre recommandée en date du 26 août 2022, Monsieur CHARDON Vincent a fait connaître à la Commune qu'il renonçait à son projet d'acquisition de ses parcelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du souhait de Monsieur CHARDON Vincent pour le compte de la SARL CHARDON de renoncer à l'acquisition des parcelles cadastrées section AD numéros 125 et 126 ;
- **DECIDE** du retrait de la délibération n°7 du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Et ont les membres présents signé au registre des délibérations.
Copie certifiée conforme faite en mairie.

Le Maire,

Samuel SOULIER

